



AMBASSADE DE SUISSE  
EN ITALIE

00197 ROME, le 25 août 1977

Largo Elvezia - Via Barnaba Oriani, 61  
Tél. 803-641

Réf.: 436.10.1 - LA/jt

CONFIDENTIEL

		GRE	HT	MA	AE	C 2
Date		29.8.	NP		279	
Visa		f		MA	CA	
EPD	29. Aug. 1977					
Ref.	A. B. 41. 77. A.					

Monsieur l'Ambassadeur  
Albert Weitnauer  
Secrétaire Général du  
Département politique fédéral

3003 B e r n e

Monsieur le Secrétaire général,

Permettez-moi de vous exposer ci-après quelques considérations auxquelles l'affaire Krause m'a amené; elles ont été faites à chaud, sur la base des impressions recueillies "sur le front" et sont peut-être partiellement erronées en ce qui concerne l'appréciation de la situation en Suisse, ce que vous voudrez, le cas échéant, excuser.

Le fait que le retour de Petra Krause en Italie a coïncidé avec la fuite de H. Kappler a, sur le plan de l'opinion publique, fait passer la campagne Krause au second plan; "Kappler just stole her the show" dirait-on aux Etats-Unis. Les groupements et massmedia dévoués à P. Krause s'en sont bien rendus compte et ont tout fait pour essayer d'établir des parallèles entre les deux affaires à l'avantage de leur protégée et de remettre cette dernière au premier plan. Son retour en Italie, ses difficultés avec la justice italienne qui entendit appliquer en toute indépendance les prescriptions du droit italien, sa mise en liberté provisoire sous certaines conditions survenue hier, l'affaire Kappler précédemment nommée, ont eu pour conséquence une forte diminution des attaques contre notre pays; encore que lors de la décision de mise en

./.

Dodis



liberté provisoire, coup de pied de l'âne, elle ait annoncé qu'elle allait maintenant vouer ses énergies à la lutte contre la justice suisse et que deux des parlementaires qui la soutiennent (Squarcialupe et Codrignani ind. PCI) aient déclaré que les autorités italiennes avaient par ce faire donné une juste riposte au chantage des autorités helvétiques.

Cette accalmie, car les attaques reprendront certainement au moment du procès, ne suffit cependant pas à me défaire de l'idée qu'un tort très grand a été fait à notre image, que nous n'avons rien fait pour y parer et que cet état de fait insatisfaisant a créé un problème qui demeure, qui doit être étudié et auquel une solution doit être trouvée pour l'avenir.

Je ne veux pas refaire l'historique du cas et le déroulement de tous les événements. Je me borne à vous rappeler que les premières attaques contre notre pays (ce vocable recouvre notre état de droit, notre démocratie, notre justice et en particulier la justice et les autorités administratives zurichoises et fédérales) remontent, en ce qui concerne l'Italie, au 9.10.1975 (Gazetta del Popolo, Torino), cas isolé mais donnant la même argumentation que les attaques massives qui se déchaînèrent lors de la première quinzaine de juillet dernier. Les accusations sont chronologiquement les suivantes :

- Conditions de détention inhumaines
- Condition physique de la détenue
- Internement dans un asile psychiatrique pénitentiaire
- Négation des droits reconnus aux autres détenus suisses (corrigé par la suite lors de déclarations de P. Krause elle-même)

- Tortures (isolement cellulaire, privation de contacts, lectures, etc)
- Lenteur de la procédure par la faute des autorités judiciaires suisses
- Atteintes et violations des droits de l'homme
- Conspiration du silence en Suisse (autorités, presse et population)
- Injures du type "fascisme" crimes nazis", etc.
- Insuffisances des preuves concernant sa culpabilité
- Perversité de la mesure d'expulsion rapportée
- Processus bureaucratique "kafkaïen" dans les répartitions de compétence et manques de coordination entre Canton, Confédération et Tribunal fédéral, toutes choses contribuant à l'aggravation des conditions de la détenue
- "Chantage" par le Gouvernement suisse sur le Gouvernement italien par l'exigence de remise de P. Krause lors du procès.

Le fait qu'il n'y ait eu de la part de notre pays aucune réaction officielle mettant au point, voire contrant les accusations portées et reproduites dans toute la presse, en un mot notre silence, a eu pour conséquence de laisser accréditer dans l'opinion publique la version de ceux qui nous attaquaient et a causé un dommage certain et peut-être durable à notre image dans ce pays. J'en veux pour preuve, toutes nos récentes communications, des remarques interrogatives mais critiques d'Italiens et de membres de notre colonie à Rome, et des attaques et critiques verbales auxquelles mes enfants, en séjour dans une petite cité balnéaire du Latium, à population de classe moyenne ont été quotidiennement l'objet de leurs camarades italiens.

Ce dommage est, dans une certaine mesure, beaucoup plus grand que celui causé par Seveso, l'affaire du

Crédit suisse à Chiasso par exemple, parce que dans ces derniers l'opinion publique italienne n'y a vu en général pour Seveso que des mesures de sécurité insuffisantes de la part d'une multinationale, recherchant le profit avant tout et utilisant les failles de la législation italienne et les négligences ou silence dans son application, et pour le Crédit Suisse que des abus de confiance, de taille, mais provenant de quelques hommes; en revanche dans l'affaire Krause, la campagne met en cause la qualité d'état de droit de notre état, notre justice, notre système judiciaire et pénitentiaire. Enfin, j'aurais encore l'occasion de revenir sur ce sujet, le problème de la défense des droits de l'homme dans le contexte de l'après Helsinki,<sup>a</sup> depuis l'affaire Plioutch une importance très grande dans l'opinion publique italienne qui est peut-être plus sensibilisée qu'une autre dans ce contexte.

Or la défense et le soin de notre image à l'étranger sont parmi les éléments principaux et prioritaires de notre mission à l'étranger. Notre réseau diplomatique et consulaire en Italie représente un investissement important; les moyens que nous avons mis en oeuvre ces dernières années dans le secteur politique et culturel au sens large pour redonner à notre pays une image favorable, image qui avait été un peu ternie lors de la polémique sur le traitement des travailleurs italiens émigrés en Suisse, représentent également un investissement de moyens, de temps et de personnel. Par ailleurs, nous disposons enfin à la Centrale d'un Service d'information et presse, dont les structures ont été adaptées aux besoins de notre temps et qui a fourni la preuve de son efficacité. Il était frustrant pour moi et mes collègues à Rome et dans nos représentations

consulaires, Milan en particulier de devoir assister à cette campagne sans être en mesure de contrer, de mettre au point ou de donner au moins un son de cloche différent de celui donné par les avocats Rambert et Piscopo ainsi que le fils de P. Krause. J'ai eu par ailleurs l'impression dans le dialogue avec la Centrale que non seulement le Service d'information et presse n'a pas été utilisé à cette occasion, mais que le flux d'informations dont il disposait, comme la direction politique du reste, était maigre et se limitait à un moment particulièrement délicat aux articles - excellents du reste - de la NZZ.

Cette constatation m'amène aux réflexions suivantes. Partant de l'hypothèse que l'absence d'action, ou de "réactions" de la part du DPF et de la Confédération (DFJP) dans les premiers jours de la campagne provient du respect des principes à la base de notre état fédéral de la séparation des pouvoirs d'une part, et de la répartition des compétences entre canton et Confédération d'autre part, je me demande si, lorsque notre image est en jeu, il se justifie d'invoquer ce principe et de laisser se détériorer le travail de plusieurs années.

J'irai même plus loin. La tactique <sup>que</sup> des groupes terroristes, des milieux qui les soutiennent (mass-media, avocats, etc) poursuivent au travers de leurs actions un but principal, celui de la destabilisation de l'état démocratique libéral au sens où nous l'entendons. P. Krause, ses défenseurs conduisent non seulement un procès au sens étroit du terme dans lequel ils font valoir tous les moyens que notre ordre juridique leur donne, mais utilisent ce procès comme scène pour un procès beaucoup plus large fait à notre ordre juridique et à nos institutions.

- 6 -

Le travail de sape et de destabilisation en Italie ces dernières années, celui entrepris en RFA par le groupe Baader-Meinhof et ses sympathisants notamment touche également les autres pays occidentaux. Un membre du Sénat, qui soulignait combien l'affaire Krause avait été montée en épingle, me disait avoir lu dans un couloir de métro à Paris récemment le graffiti suivant "L'Italie est destabilisée, à quand la France !".

Dans la situation actuelle où certains cherchent à miner l'Etat de droit par l'intérieur et par l'extérieur, il s'impose, à mon avis, que le problème de sa défense vis-à-vis de l'opinion publique internationale soit abordé, et ceci tant au sein de notre département que peut-être au sein du Conseil fédéral.

Tous les cas dans lesquels notre pays est pris à partie ne justifient pas certes la même conduite, que l'on pense par exemple à celui du trésor du FLN; nos possibilités d'influence sur les massmedia et l'opinion publique en Algérie sont nulles. En revanche dans le cas d'espèce, les massmedia italiennes sont parmi les plus ouvertes au monde et il aurait été possible de procéder au moins à des mises au point, voire même d'expliquer - c'est ce qui ressort de la presse suisse de ces dernières semaines et des déclarations d'un procureur zurichois lors du débat télévisé consacré à P. Krause - que certains de nos codes de procédure pénale ont besoin d'être révisés. Tout cela aurait mieux valu qu'un silence, compris par beaucoup comme un aveu.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chargé d'Affaires a.i.  
de Suisse :

(E.R. Lang)